

**VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE**

Service des assemblées et affaires juridiques

Publié le
22 DEC. 2023

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté municipal portant délégation de fonction et de signature pour la présidence de la Commission d'appel d' Offres du 8 novembre 2023

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2020-029 du 4 juillet 2020 élisant Monsieur Laurent JEANNE, maire de la Commune de Champigny-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2020-132 du 18 novembre 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire, pour la durée du mandat, sur certaines attributions en application de l'article L. 2122-22 du même code ;

Vu la délibération n°2020-042 du 15 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a été convoquée pour une séance prévue le 8 novembre 2023 ;

Considérant que Monsieur le Maire - président de ladite Commission, est empêché à cette date ;

Considérant qu'en cas d'empêchement, il revient au Maire de désigner un(e) représentant(e) exceptionnel(le) parmi les membres du conseil municipal, pour l'exercice de la fonction de présidence de la Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant que Monsieur Wilfrid BASTIN, 14^e adjoint au Maire, n'est pas un membre siégeant habituellement à la Commission d'Appel d'Offres et qu'aucun conflit d'intérêts n'est soulevé pour les sujets à l'ordre du jour,

ARRETE :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

ARTICLE 1 : DE DONNER délégation de fonction et de signature à Monsieur Wilfrid BASTIN pour assurer les fonctions de président dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 8 novembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20230908-ARR23-207-AR
Date de transmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

En cette qualité et en application des dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Wilfrid BASTIN est habilité à signer les marchés publics qui seront examinés par la Commission à cette occasion.

ARTICLE 2 : DE PRECISER que madame la Directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : D'INDIQUER que l'amplification du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur Wilfrid BASTIN.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 8 septembre 2023.

Monsieur Laurent JEANNE

**Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France**

